



Le protocole appliqué au lycée Léonard de Vinci en cas de : symptômes, positivité au COVID ou cas contact COVID :

COVID

1^{ère} situation : Si l'élève manifeste des **symptômes** propres à la COVID (fièvre, maux de tête, nez qui coule...)

- 1- L'envoyer immédiatement chez l'infirmier en donnant son nom et sa classe (autotest possible à l'infirmierie)
- 2- L'élève repart ensuite à la maison ; il ne doit plus être en contact avec le reste de la classe.
- 3- Les CPE le signalent dans la rubrique « Précaution santé » sur Pronote

2^{ème} situation : l'élève est **positif** à la COVID ; c'est donc lui et uniquement lui qui désigne les cas contact.

- 1- S'il est **externe** il doit effectuer un test à J-0 et à J+7 au matin (il revient à J+7 si le test est négatif avec une attestation sur l'honneur fournie par les représentants légaux. Si pas d'attestation poursuite de l'isolement jusqu'à production de l'attestation ou le cas échéant pendant 7 jours supplémentaires donc 14 jours maximum au total). Si le test est positif à J+7 l'isolement est de 10 jours pleins. Retour le 11^{ème} jour.
- 2- S'il est **½ pensionnaire** le processus est le même : il doit effectuer un test à J-0 et à J+7 au matin (il revient à J+7 si le test est négatif avec une attestation sur l'honneur fournie par les représentants légaux. Si pas d'attestation poursuite de l'isolement jusqu'à production de l'attestation ou le cas échéant pendant 7 jours supplémentaires donc 14 jours maximum au total). Si le test est positif à J+7 l'isolement est de 10 jours pleins. Retour le 11^{ème} jour.
- 3- S'il est **interne** il doit effectuer un test à J-0 mais ne peut fréquenter l'internat pendant 17 jours.

CAS CONTACT

- 1- Si l'élève a eu la COVID il y a moins de deux mois : il revient dans sa classe sans faire de test.
- 2- S'il est vacciné depuis 7 jours (2^{ème} dose) :
 - **Externe** il peut revenir à J-0 + test négatif ;
 - **½ pensionnaire** il est considéré comme « **contact risque+** » doit donc prendre ses repas de manière isolée et porter un masque en intérieur et extérieur obligatoirement. Toutefois, compte tenu de la difficulté à isoler un ½ pensionnaire il devient externe et prend ses repas par ses propres moyens (sandwich, panier repas dans les espaces extérieurs du lycée...) et bénéficie d'une remise d'ordre le temps de l'éviction de la ½ pension.
 - **Interne**, même s'il est vacciné on ne peut garantir les conditions d'hébergement satisfaisantes car il est impossible à isoler (ni chambre individuelle ni espace toilette individuel). L'élève peut néanmoins suivre sa scolarité sans la qualité d'interne pendant 7 jours ; il bénéficie à ce titre d'une remise d'ordre pour cette période. S'il n'est pas vacciné il passe un test à J-0 et à J+7 et est en éviction totale pendant 7 jours (internat et externat).

Qui contacte les familles ?

C'est Monsieur Le Faou, infirmier et référent COVID qui SEUL contacte les familles.

Tout personnel (proviseur adjoint, professeur, CPE, AED, personnel de loge...) ayant les familles au téléphone demande impérativement quels sont les cas contact de l'élève positif.

En cas de positivité il est crucial de connaître la date de positivité.

Il faut également savoir si l'élève a des symptômes.

La vie scolaire, sous l'autorité des CPE, renseigne Pronote et précise le nombre de jours d'éviction des cas contact.

ATTENTION : c'est Monsieur Le Faou, infirmier, qui prévient les CPE du retour des élèves guéris ; c'est à ce moment et seulement à ce moment que les CPE décochent l'absence de l'élève cas contact et donnent le nom de ce dernier à Madame Bareyre au service de gestion laquelle peut déclarer l'élève en éviction pour la remise d'ordre.

Ce protocole doit être suivi à la lettre pour une parfaite efficacité et donc une meilleure protection de la communauté.

Je vous remercie donc d'en prendre bonne note. Le proviseur.



COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

Pas de fermeture automatique de la classe :
identification des contacts à risque et information aux parents

ÉLÈVES NON VACCINÉS
RISQUE ÉLEVÉ²

Quarantaine obligatoire
de 7 jours à compter
du dernier contact à risque

Réalisation obligatoire d'un 1^{er} test immédiatement et d'un 2^d test
7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé
(et à tout moment en cas d'apparition de symptômes)

Si le 1^{er} test est négatif

**Poursuite de
la quarantaine obligatoire**
jusqu'à la réalisation
d'un 2^d test au bout de 7 jours

Si le 2^d test est négatif

**Attestation sur l'honneur
à fournir par
les représentants légaux**

- Si attestation fournie
Retour en présentiel : strict respect
du port du masque pendant 7 jours
et vigilance renforcée
- Si attestation non fournie
Poursuite de l'isolement jusqu'à
production d'une attestation
sur l'honneur ou le cas échéant
pendant 7 jours supplémentaires
(14 jours maximum au total)

Si l'un des tests est positif à tout moment

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement : 10 jours** au minimum ou, si persistance de la fièvre après 10 jours,
48 heures après disparition de celle-ci
- **Contact tracing** à partir de ce nouveau cas confirmé

Retour au collège ou au lycée à l'issue de la période d'isolement
Pas de réalisation de test supplémentaire

ÉLÈVES VACCINÉS
RISQUE MODÉRÉ³

Attestation sur l'honneur à fournir sans délai
par les représentants légaux

Poursuite des cours en présence
sauf si les tests réalisés
sont positifs

ÉLÈVES COVID ≤ 2 MOIS
RISQUE NÉGLIGEABLE⁴

Poursuite des cours en présence
Pas de réalisation de test sauf
si apparition de symptômes

¹ La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).
² Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.
³ L'élève est totalement vacciné et n'est pas atteint d'immunodépression grave.
⁴ L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois.
⁵ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contacts à risque.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)